

Compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2017

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT- Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) -

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Le point sur les travaux du bureau études fluides salle polyvalente et église de Laussonne.
- 2) Le point sur la division de l'immeuble "AN95 - AN96 - voirie parcelle AN444 et AN97
- 3) Avis sur le projet de statuts de la communauté de communes MLM
- 4) Demande d'acquisition de la part de M et Mme Chanal Joseph d'une bande de terrain de 1,20 x 15 m devant leur maison.
- 5) Adoption du projet de noms et de numéros de rues dans le village des Badioux
- 6) La commune du Puy en Velay demande une participation à la commune de Laussonne pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'école publique au Val Vert.
- 7) Le point sur enquête publique vente commune de Laussonne - Ferraton
- 8) Evolution sur les activités périscolaires à l'école publique de Laussonne
- 9) Le point sur les aides du département dans le 43-11
- 10) Le point sur les aides dans le financement de l'étude de faisabilité la "voie verte la transcévenole"
- 11) Le directeur de l'immobilier SNCF basé à Lyon (M Destrebecq) vient visiter le site de la gare des Badioux en date du mardi 20 juin 2017 à 14h00
- 12) Nouveau site Internet de Laussonne
- 13) Divers

Ajout d'un sujet à l'ordre du jour

M le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération relative à la décision portant nomination d'un régisseur de recettes et des suppléants associés.

Les élus donnent leur accord.

1) Le point sur les travaux du bureau études fluides salle polyvalente et église de Laussonne

La réunion de lancement s'est tenue le 2 juin 2017 à 9h00.

Il est convenu comme prévu dans le cahier des charges ce qui suit :

Salle polyvalente (tranche ferme) :

Début des travaux d'étude : 2 juin 2017

Diagnostic/esquisse (15 jours) : 17 juin 2017 (au plus tard)

AVP (30 jours) : 14 juillet 2017

ACT/DCE (30 jours) : 14 juillet 2017

Lot chauffage - lot carrelage - lot menuiserie - lot électricité (à confirmer)

Début des travaux : 7 septembre 2017.

Fin des travaux vers le 20 octobre 2017

Eglise de Laussonne (tranche complémentaire)

Début des travaux d'étude : 2 juin 2017

Diagnostic/ esquisse (15 jours) : 17 juin 2017 (au plus tard)

AVP (30 jours) : 2 juillet 2017

Dés que le BE étude aura proposé une solution chiffrée une demande d'aides financières vers la Région, le département (copie CAUE) et vers du leader. Il faudra monter une Fiche descriptive du projet (mode Leader) associée à l'estimatif produit par le BE.

2) Le point sur la division de l'immeuble "AN95 - AN96 - voirie parcelle AN444 et AN97

M le maire a informé Martine Kaminski du prix d'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle AN444 lui appartenant pour constituer une emprise de voirie afin de désenclaver la parcelle AM97 (Régis Masson) et AN413 (famille Galand). Le prix proposé par le conseil municipal est de 15 €/m² pour environ 180 m². Il a été notifié à Martine Kaminski par écrit. Elle n'a pas encore confirmé son accord par écrit, toutefois elle a donné un accord verbal.

Intervention sur le terrain, du géomètre GéoDiag en date du 15 juin 2017 à 14h00 pour procéder à l'arpentage et diverses division de parcelles.

Le conseil municipal retient la formule de la division en volume. Les frais de division en volume seront à la charge au prorata de la commune de Laussonne (43/80 soit un ratio de 0,54) et de la famille Alvergnas-Merlin (37/80 soit un ratio de

0,46). Le montant du devis est de 2516,67 €HT (3020,00 €TTC) cela correspondant à 1389,20 €HT à la famille Alvergnas-Merlin et 1630,80 €TTC à la commune de Laussonne.

3) Avis sur le projet de statuts de la communauté de communes MLM

la communauté de communes MLM propose un texte pour ses statuts qui s'inspire directement de la loi NOTRe dont on sait qu'elle est défavorable à la ruralité. Les conseillers communautaires au sein de la communauté de communes MLM ont été installés le 7 janvier 2017 et la gouvernance élue le même jour.

Son siège social est à St Julien Chapteuil. Contrairement à un débat de contestation sur la question de la commune du nouveau siège chez certains maires au 2ème semestre 2016, la question du site semble réglée aujourd'hui.

Le Président de la communauté de communes MLM invite (CR réunion de bureau du 1 juin 2017) les communes à donner un avis sur ce projet de statuts sans parler de délibération.

Le projet de statuts sera présenté et délibéré en conseil communautaire du 22 juin 2017.

- Le conseil municipal de Laussonne défend la commune car il estime qu'elle est indispensable à la sauvegarde de la ruralité directement liée à la sauvegarde de la vie dans les bourgs et dans les villages. La loi NOTRe vise à faire disparaître la commune dans l'intercommunalité en la vidant de son contenu. C'est dans ce contexte que le conseil municipal de Laussonne s'était opposé au transfert automatique de la compétence PLU par délibération du 29 décembre 2016. Le conseil municipal n'a pas changé d'avis sur la question, il n'en reste pas moins que la compétence PLU a été transférée à la communauté de communes Mézenc Loire Meygal le 27 mars 2017 car le seuil de sauvegarde (25% de communes représentant 20% de la population sur le périmètre communautaire) n'a pas été atteint (la seule communauté parmi les 9 concernées). Le conseil municipal est tenu d'appliquer la loi, même s'il a des regrets sur le sujet.

La loi précise également que l'instruction des autorisations de l'occupation des sols est transférée à la communauté de communes (plus de 11000 habitants) à compter du 1 janvier 2018. Le conseil municipal de Laussonne ne s'oppose pas à la loi mais exige la recherche de la solution la moins coûteuse pour réaliser cette activité qui peut être réalisée, soit par du personnel intercommunal (nécessite de recruter un agent) soit en la déléguant à la communauté d'agglomération qui possède des moyens.

La loi NOTRe mentionne que le transfert des compétences eau et assainissement devra être effectif au plus tard au premier janvier 2020, ce n'est donc pas dans l'immédiat. En effet, le texte de loi précise que la communauté de communes peut exercer la compétence eau de manière facultative jusqu'au 1 janvier 2018, de manière optionnelle entre le 1 janvier 2018 et le 31 décembre 2019 et de manière obligatoire à compter du 1 er janvier 2020.

La communauté de communes MLM ne peut donc pas inscrire la compétence eau en compétence obligatoire dès maintenant. Par ailleurs, il est très probable que le gouvernement modifie cette disposition très contestée de la loi NOTRe. La communauté MLM ne peut pas oublier que la compétence eau est aujourd'hui déléguée par les communes à un syndicat de gestion de l'eau et que l'organisation actuelle de ces services par ce syndicat donne toute satisfaction. Il fait la preuve de son efficacité au plan de la qualité du service et du coût de gestion.

Dans ce contexte, la commune de Laussonne refuse l'inscription de la compétence eau (eau potable et assainissement) dans la liste des compétences obligatoires du projet de la communauté de communes MLM car ce n'est pas conforme à la loi et c'est prématuré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à M le Maire d'informer M le Président de la communauté de communes de ses observations.

4) Demande d'acquisition de la part de M et Mme Chanal Joseph d'une bande de terrain de 1,20 x 15 m devant leur maison.

Par courrier du 28 mai 2017, M et Mme Chanal Joseph demeurant au 16 place de la mairie à Laussonne demandent à acquérir une bande de terrain de 1,20 x 15 m devant leur maison.

M et Mme Chanal ont payé pendant quelques années un loyer à la commune pour l'occupation de cette bande de terrain qu'ils fleurissent en entretiennent régulièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation de cette opération qui vise à céder 18 m² environ (1.2 x 15) à M et Mme Chanal. Une telle opération nécessite préalablement un déclassement de parcelle du domaine public vers le domaine privé. Une enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur sera nécessaire.

L'acquéreur prend à sa charge l'ensemble des frais liés à cette procédure (arpentage de la parcelle, coût d'enquête publique, notaire). Le conseil municipal propose le prix de 4,5 €/m².

Préalablement à cette délibération il est précisé que Joseph Chanal est sorti de la salle du conseil. Il n'a donc pas pris part au débat et au vote qui a suivi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord pour cette transaction.

5) La commune du Puy en Velay demande une participation à la commune pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'école publique au Val Vert.

Par courrier du 16 mai 2017, la commune du Puy en Velay demande une participation financière à la commune de Laussonne pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'école publique du Val vert. Au titre de l'année 2016-2017, ce montant forfaitaire est de 714,36 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour ce versement.

6) Adoption du projet de noms et numéros de rues dans le village des Badioux

Jacky FERRET présente devant le conseil municipal un projet avec un plan du village pour le nom donné aux rues et le numéro donné aux maisons d'habitation (habité ou pas) pour le village des Badioux. Un plan des rues avec leur nom et un tableau avec le numéro des habitations sont communiqués aux élus.

Il précise que préalablement à la présentation devant le conseil municipal, le projet correspondant a été présenté en réunion publique du 15 mai 2017 qui s'est tenue à l'assemblée du village des Badioux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte unanimement ce projet.

7) Le point sur enquête publique vente commune de Laussonne - Ferraton

L'enquête publique s'est déroulée entre le 9 mai 2017 et le 23 mai 2017.

Le commissaire enquêteur est présent sur place le 9 mai 2017 de 14h30 à 16h30 et le mercredi 23 mai 2017 de 9h30 à 11h30.

Une seule remarque lors de l'enquête. M Bernard Chausse (propriétaire des parcelle AN19 et AN20) demande la mise en place d'un droit de passage. M Bernard Chausse a été reçu en mairie le 1 juin 2017. M le maire lui fait remarquer que l'instauration d'une servitude de passage pour piéton devrait être possible.

M le commissaire enquêteur est en copie de la lettre de M Bernard Chausse. M le maire a reçu M Chausse en mairie le 1 juin 2017. Une réunion de concertation est prévue avec le commissaire enquêteur et M Ferraton en date du 19 juin 2017 sur place à 18h00 en présence de M le Maire. M le commissaire enquêteur doit remettre son rapport le 24 juin 2017 au plus tard.

8) Evolution sur les activités périscolaires à l'école publique de Laussonne

En réunion du 18 mai 2017 le conseil municipal de laussonne s'est montré favorable au retour à la semaine de 4 jours. Cette décision du conseil s'appuie sur plusieurs arguments : les enseignants et les parents d'élèves dans leur majorité font le constat que les enfants sont davantage fatigués, personne ne peut dire qu'ils le sont moins. Aucune étude démontre que le fait de travailler le mercredi matin permet aux enfants d'apprendre mieux. Il y a d'autres arguments en lien avec le coût net pour la collectivité d'une telle réforme (14000 € pour 60 enfants à Laussonne), les difficultés pour trouver des animateurs, mais aussi avec le choix de certains parents qui quittent l'école publique à cause de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Le décret du ministre de l'éducation nationale qui vise à modifier le décret Hamon est en attente de publication.

Ce décret devait laisser la commune la liberté de décider de revenir à la semaine de 4 jours pour l'enseignement scolaire sous réserve de l'accord du DASEN.

Le conseil d'école qui se tiendra le 20 juin 2017 donnera un avis sur le retour à la semaine de 4 jours.

9) Le point sur les aides du département dans le 43-11

M le Maire rappelle son mail du 14 mai 2017 à la comcom MLM (direction et président) dans lequel il faisait un point de situation des aides financières de l'état, de la Région et du département au regard des projets d'investissement dans les diverses communes du périmètre communautaire en pointant les aides du département dans les projets présentés par les communes dans le plan 43-11.

Dans son mail du 2 juin 2017 M le maire rappelle à M le Président de la comcom et la direction que le département (dans le 43-11) aide les projets proposant des travaux d'aménagement de place (place du couvent), de rue (rue chaussade) ou encore entrée de bourg. La commune de Laussonne présente un projet de travaux d'aménagement (intitulé revitalisation centre-bourg et plus d'attractivité) qui porte également sur l'aménagement de la place de l'église et de la route du Puy sur 180 m environ en bas de la maison de retraite jusqu'au pont d'entrée de bourg coté le Puy.

Il ajoute que chacune et chacun d'entre nous comprend qu'il ne serait pas soutenable d'adopter un traitement différencié pour une commune.

10) Le point sur les aides dans le financement de l'étude de faisabilité la "voie verte la transcévenole"

Mail du 2 juin 2017, transmis à M le Président et à la direction de la communauté de communes MLM.

Concerne le pôle d'attractivité sur le site de la gare des Badioux : M le maire rappelle que 3 entrepreneurs (Sylvain MASSON, Denis BONNET, Richard PANDRAUD) ont un projet de développement touristique pour la gare des Badioux commune de Laussonne sur lequel ils travaillent depuis plusieurs mois.

Ils souhaiteraient présenter leur projet aux membres du bureau de la communauté de communes (ou éventuellement devant le conseil communautaire). M le maire précise que ce projet s'inscrit parfaitement dans la réflexion que nous menons avec Bernard MARTIN et Gérard BOUCHET sur la création de pôles d'attractivités touristique que nous cherchons à développer autour du projet "voie verte la Transcévenole" sur le site de la gare des Badioux en particulier.

Par mail du 2 juin 2017, M le maire informe carole Jeanjean, qu'il vient d'apprendre que la Région ARA, à travers sa direction du tourisme, vient de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire de cette région un TERRITOIRE D'EXCELLENCE PLEINE NATURE (source Denis Bonnet) et qu'à ce titre :

- Le projet porté par nos 3 entrepreneurs devrait pouvoir s'inscrire à cet appel AMI

- De même, le projet d'étude de faisabilité la "Transcévenole voie verte" devrait aussi s'inscrire dans cet appel AMI. La clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt est fixée au 31 juillet 2017. Nous savons que ces projets sont sous MO de la communauté de communes MLM (sur son périmètre) ce qui a encore été confirmé par LW en campagne à Laussonne mercredi dernier. M le maire sollicite l'aide de Carole Jeanjean pour ces projets qui sont "d'intérêt communautaire" sans contestation.

11) Le directeur de l'immobilier SNCF basé à Lyon (M Destrebecq) vient visiter le site de la gare des Badioux en date du mardi 20 juin 2017 à 14h00

M Bernard Martin et M le maire se sont entretenus au téléphone avec M Destrebecq respectivement les 6 et 7 juin 2017. Nous avons rappelé à M Destrebecq que ce bien continue de se dégrader sous l'effet du vandalisme (tout a été dévasté à l'intérieur des locaux) et que nous assistons au massacre d'un bien du patrimoine local et historique. De même, sous l'effet de la végétation qui prolifère les réseaux d'assainissement existant en sous sol vont être dévastés.

M le maire a informé M Destrebecq qu'il ne veut pas être associé à ce scandale au plan de la gestion de ce site.

Dans ce contexte, le directeur de l'immobilier de la SNCF basé à Lyon (M Destrebecq) vient visiter le site de la gare des Badioux en date du mardi 20 juin 2017 à 14h00. Le conseil municipal sera invité à examiner les propositions de M Destrebecq dans ce dossier.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, M le maire devrait inviter le conseil municipal à réfléchir à l'idée de lancer une déclaration d'utilité publique (DUP) sur ce bien afin que la commune en prenne possession dans un premier temps et le céder ensuite aux investisseurs locaux pour y développer leur projet.

12) Nouveau site Internet de Laussonne

La commune de Laussonne adhère au réseau campagnol.fr (proposé par l'AMRF) au prix de 180 € annuel.

A ce prix là (nom de domaine, abonnement) il est évident que c'est la commune qui construit et fait vivre son site Internet dans un moule proposé par campagnol.fr.

M le maire assure la fonction administrateur de ce site en lui donnant une forme (couleur et présentation d'ensemble) et en l'alimentant (page d'accueil, organisation du site, textes, photos, etc..).

Il propose de désigner trois autres administrateurs (1) parmi les élus qui seront les seuls à connaître le code d'accès administrateur.

Le site doit donner une image positive de la commune et ouverte sur tout le panel des domaines susceptible d'intéresser les visiteurs du site.

Alain Sabatier, Teddy Gardes et Laetitia Breyse pourraient apporter leur contribution.

- (1) Il va de soit que l'administrateur fait son affaire des photos et du texte qu'il doit produire pour alimenter le site Internet.

Nom du site : <http://www.mairie-laussonne.fr>

13) Décision portant nomination d'un régisseur

Comme suite au départ en retraite de Daniel BONNET (2016) et de Martine CHAMBLAS (1 août 2017) il y a lieu de modifier le texte de la décision portant nomination du régisseur en titre et de son remplaçant.

Cette délibération modifie la délibération du conseil municipal de Laussonne du 3 mai 2013.

- Pour ce qui concerne les régis d'avance, de cantine et de salle polyvalente Mme Florence GIROUX est désignée régisseur de recettes titulaire sa suppléante est Mme Elisabeth CLADAS.
- Pour ce qui concerne la régie « Redevance des droits de place des forains » M. Bernard GENTES est désigné régisseur de recettes titulaire son suppléant est M. Eymeric CHALENDARD.

Après en avoir délibéré le conseil municipal modifie et remplace la délibération du conseil municipal de Laussonne du 3 mai 2013 par une nouvelle délibération qui actualise les informations relatives aux régisseurs de recettes.

14) Divers

14-1) Le point sur le projet de mécénat de Michelin sur du patrimoine local.

Lors du conseil du 18 mai 2017, Thierry Defay informe le conseil municipal que Michelin souhaite investir des fonds par le biais de mécénat sur du patrimoine local à hauteur de 10000 € sur le département de la Haute Loire en 2017.

Le conseil municipal s'est déclaré favorable à la restauration du tableau dans l'église de Laussonne qui présente l'ange qui libère Saint Pierre de ses liens. Thierry Defay indique qu'il faut transmettre un devis de travaux de restauration, une lettre de présentation de l'œuvre et une photo du tableau.

14-2) Réunion publique de concertation et d'information autour du cheminement piétonnier entre l'école et le centre bourg le long de la RD49.

Pour mener ce chantier à son terme, il est indispensable de trouver un compromis avec les propriétaires riverains le long du parcours. Le but c'est de réaliser un accotement à « cheval » entre l'emprise de la RD49 et le domaine privé voisin. Cet accotement servira à la mobilité des piétons (souvent avec des familles avec des enfants) et sera marqué de couleur de revêtement différente de celui de la chaussée.

Il y a une difficulté avec la présence d'un arbre en limite de la parcelle Jacques Reynaud (AN45) et la RD49 qu'il est indispensable d'enlever pour réaliser la continuité de l'accotement.

En effet, cet arbre qui se trouve en bordure immédiate de la RD49 et de la parcelle cadastrée AN45 appartenant à Jacques Reynaud ne peut pas rester en place. Il représente certes un danger pour la circulation mais surtout son contournement pour le cheminement piétonnier serait un risque pour les piétons s'il restait en l'état. La commune de Laussonne pourrait acquérir une bande de 1,4 m de large sur une longueur de 10 m environ, soit 14 m² pour régler ce goulot d'étranglement. Cette réunion de concertation pourrait se tenir dès que possible début juillet 2017.

Nota : La commission permanente de la région ARA vient d'attribuer par délibération du 18 mai 2017 une aide financière d'un montant de 59400 € (soit 40%) sur un montant éligible de 148500 €. L'arrêté attributif de subvention régionale vient d'être transmis par courrier du 23 mai 2017.

14-3) Dossier de demande DETR portant sur le projet « requalification de l'entrée du bourg, création d'un parking et d'une allée piétonne, aménagement de la place de l'église ».

M Jérôme AUGER (chef de l'UDAP) dans son avis du 7 avril 2017 avait déclaré ce dossier incomplet. Comme suite à sa visite en mairie de Laussonne et sur le site il vient, par décision du 8 juin 2017, de donner un avis favorable avec les réserves qui ont été évoquées lors de sa visite.

Cet accord est très important car la préfecture prévoit de signer le « contrat ruralité » en date du 30 juin 2017 pour les trois années qui viennent. Ce dossier devrait donc y être intégré. Se reporter au mail transmis à Carole du 13 juin 2017.

14-4) Désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017 en réunion du conseil du 30 juin 2017.

Par mail du 6 juin 2017 la préfecture demande de réunir le conseil municipal le 30 juin 2017 pour procéder à la liste des noms des délégués présentés par la commune de Laussonne pour participer à l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Le conseil municipal se réunira à 18h00 pour une durée maximale de 30 mn.

14-5) Autres

- Le dossier « Pierre Jamon – commune de Laussonne » relatif à la cession d'une petite parcelle de terrain devant son entrée de maison dans le village des Badioux suit son cours. Arpentage de la parcelle en cours. Partage des frais avec la famille Berthon.

- Départ à la retraite de Martine Chamblas

Martine part en retraite le 1 août 2017. Elle termine donc son activité à la mairie de Laussonne le 31 juillet 2017.

Toutefois en raison des jours de congés qui lui reste à prendre, elle est en congés à compter du 15 juin 2017 qui marque sa fin d'activité donc de sa présence à la mairie.

M le Maire a proposé à Martine Chamblas de faire un pot de départ en présence du personnel et des élus du conseil municipal à l'occasion de cette fin d'activité professionnelle en mairie de Laussonne. Martine Chamblas n'a pas souhaité participer à une telle manifestation.

Au nom de tous les élus du conseil municipal, M le Maire a remercié Martine Chamblas pour tout le travail accompli pendant toutes ces 22 années passées au service de la commune de Laussonne. Au nom de tous, il lui souhaite une bonne et longue retraite.

Dans les prochaines semaines, M le Maire invitera Martine Chamblas pour qu'elle reçoive la médaille d'honneur régionale départementale et communale.

- Relance du médecin pour trouver un local pour le cabinet infirmier

Pourquoi pas une solution provisoire avec le bureau de l'assistante sociale dans les locaux de la mairie qui serait ainsi partagé même si c'est à l'étage.

- Achat de logiciels pédagogique pour travaux sur TBI

M la Directrice de l'école publique demande à la commune d'acheter des logiciels pédagogiques à usage TBI pour un montant de 600 €.

Après un débat entre les élus, il est décidé de financer cet achat.

- Tout est prêt pour le déroulement du scrutin des législatives du 18 juin 2017.

Fin de réunion 22h30

Maire : Pierre GENTES